

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

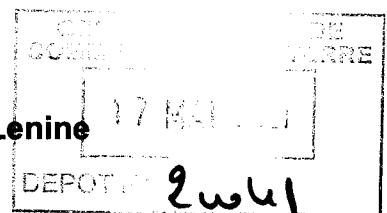
Numéro de gestion : 2016 B 07259

Numéro SIREN : 531 987 402

Nom ou dénomination : 101 SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2021 sous le numéro de dépôt 20041

101 SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 43 bis avenue de Vladimir Illitch Lénine
92000 NANTERRE
531 987 402 RCS NANTERRE



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1^{er} OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt,
Le premier octobre,
A onze heures,

Les associés de la société 101 SERVICES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Présidente et adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Joseph MEZGUINI, en sa qualité de gérant de la société MJIS, Présidente de la Société.

Monsieur Stéphane GROSS est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 200 actions sur les 200 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un Directeur Général,

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, à compter de ce jour et pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

- la Société **STG**,
Société à responsabilité limitée au capital de 509 925 euros,
Ayant son siège social à GYF-SUR-YVETTE (91190), 17 avenue du Général Leclerc,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'EVRY sous le numéro
888 648 425.
Représentée par son Gérant, Monsieur Stéphane GROSS.

Conformément aux dispositions des statuts, la société STG disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

En aucun cas, la société STG n'aura le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
La Société MJIS
Représentée par Joseph MEZGUINI



Le Secrétaire
Stéphane GROSS

